

Rendement 6 ans



- *Un objectif de gain de 7,10% par année écoulée*
- *Une protection du capital initialement investi à l'échéance si l'indice DJ Euro Stoxx 50® n'a pas baissé de plus de 50% à cette date*
- *Durée d'investissement conseillée : 6 ans (en l'absence d'activation du mécanisme de maturité anticipée)*

SUPPORT REPRESENTATIF D'UNE UNITE DE COMPTE DE CONTRAT D'ASSURANCE-VIE

Mécanisme de remboursement

▪ Maturité anticipée possible dès la première année

Chaque année, on observe la performance depuis l'origine de l'indice DJ Euro Stoxx 50®.

- De l'année 1 à l'année 5, dès qu'à l'une des dates de constatation annuelle, la performance depuis l'origine de l'indice DJ Euro Stoxx 50® est **supérieure ou égale à un seuil prédéfini, un mécanisme de maturité anticipée est activé.**

L'investisseur reçoit alors :

100% de son capital initial
+
un gain de 7,10% par année écoulée depuis l'origine

Année d'activation	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Seuil d'activation	0%	-5%	-10%	-15%	-20%
Valeur de remboursement	107,1%	114,2%	121,3%	128,4%	135,5%
Taux de Rendement Annuel	7,1%	6,9%	6,6%	6,4%	6,3%

▪ Remboursement à l'échéance

A l'échéance des 6 ans, si le mécanisme de maturité anticipée n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50® depuis l'origine.

Deux cas peuvent se présenter :

- Si la performance de l'indice est **supérieure ou égale à -50%**, l'investisseur reçoit :

100% de son capital initial
+
un gain de 7,10% par année écoulée depuis l'origine

- Sinon, si la performance de l'indice est **inférieure à -50%**, l'investisseur reçoit :

la valeur finale¹ de l'indice DJ Euro Stoxx 50®

L'investisseur subit dans ce cas **une perte en capital** à hauteur de la baisse de l'indice.

¹ La valeur finale de l'indice DJ Euro Stoxx 50® à l'échéance est déterminée en pourcentage de sa valeur initiale.

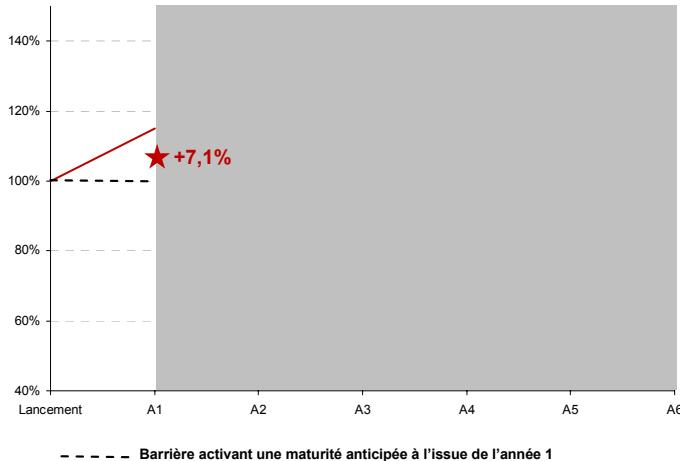
Illustrations du mécanisme

Données hors fiscalité applicable et/ou frais liés au contrat d'assurance-vie.

Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

Scénario de marché haussier sur le court terme

Évolution de l'indice DJ Euro Stoxx 50®



- A l'issue de l'année 1, l'indice DJ Euro Stoxx 50® enregistre une performance depuis l'origine **positive (+15%)**, le **maturité anticipée est donc activé**.
- L'investisseur reçoit alors **100% du capital initial + un gain de 7,10% par année écoulée depuis l'origine, soit 107,10%**, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de **+7,1%**.

Scénario de marché baissier sur le long terme

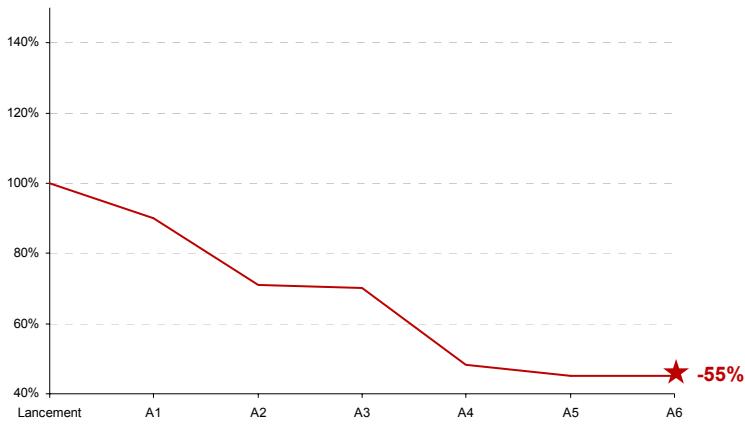
Évolution de l'indice DJ Euro Stoxx 50®



- A l'échéance des 6 ans, l'indice DJ Euro Stoxx 50® enregistre une performance depuis l'origine **supérieure à -50% (-45%)**.
- L'investisseur reçoit alors **100% du capital initial + un gain de 7,10% par année écoulée depuis l'origine, soit 142,6%**, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de **+6,1%**.

Scénario de marché fortement baissier sur le long terme

Évolution de l'indice DJ Euro Stoxx 50®



- A l'échéance des 6 ans, l'indice DJ Euro Stoxx 50® enregistre une performance depuis l'origine **inférieure à -50% (-55%)**.
- L'investisseur reçoit alors **la valeur finale de l'indice, soit 45% de son capital initial**, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de **-12,5%**. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital à l'échéance.

★ Performance de Rendement 6 ans

Simulations historiques

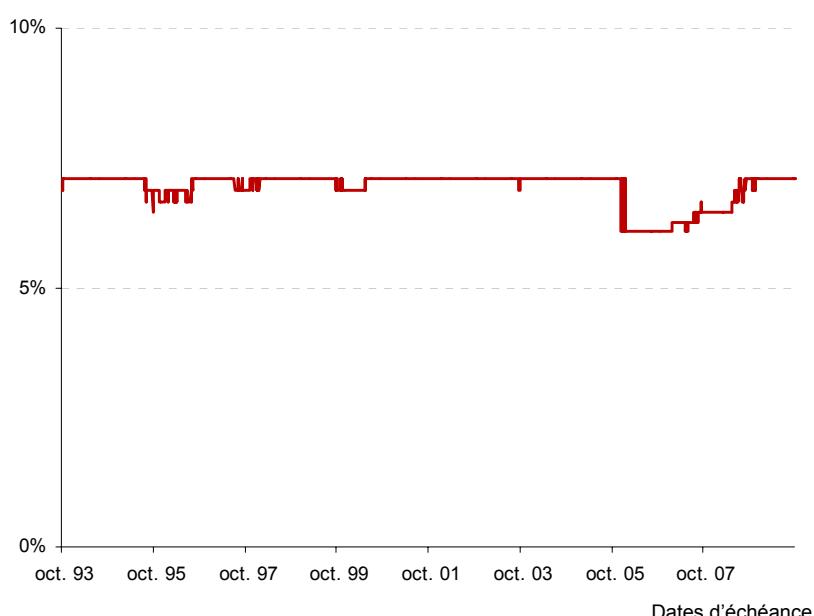
4 175 tests ont été réalisés sur des placements semblables à Rendement 6 ans (même durée, même sous-jacent, même formule de remboursement). Les cours de l'indice DJ Euro Stoxx 50® ont été relevés chaque jour entre le 9 octobre 1987 et le 9 octobre 2009.

Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer les rendements qu'aurait eu le produit s'il avait été lancé dans le passé, présentées selon la date d'échéance. Elles permettent d'appréhender le comportement du produit lors des différentes phases de marché ces dernières années. Ces simulations ont trait à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.
LES CHIFFRES RELATIFS AUX PERFORMANCES PASSEES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSEES ONT TRAIT A DES PERIODES PASSEES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS.

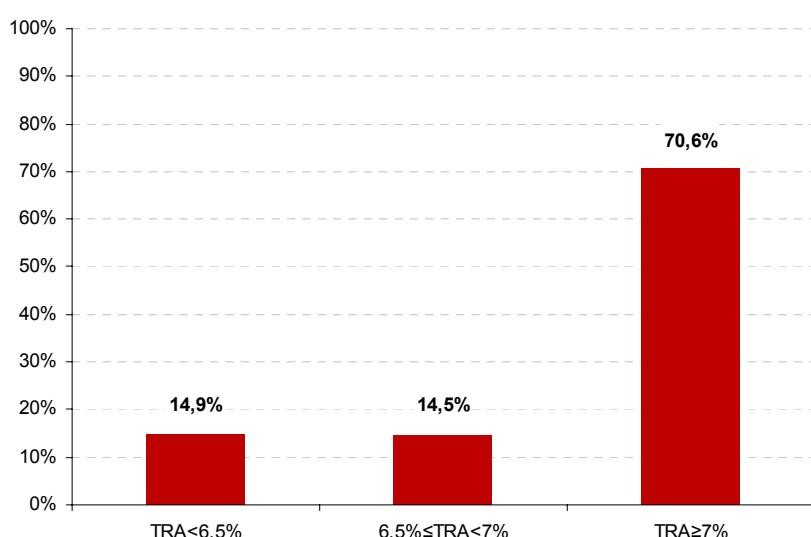
Synthèse des résultats

Taux de Rendement Annuel	
Minimum	6,1%
Moyenne	6,9%
Maximum	7,1%

Évolution des Taux de Rendement Annuel



Répartition des Taux de Rendement Annuel



L'indice DJ Euro Stoxx 50® : l'indice de référence de la zone Euro

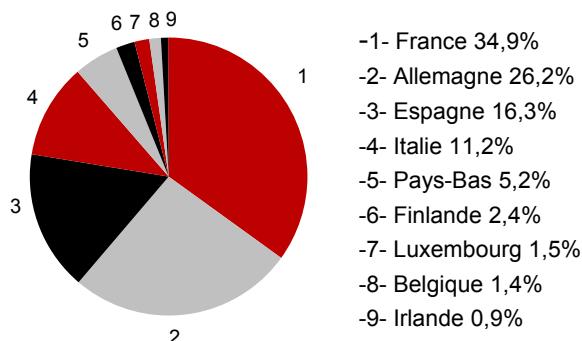
L'indice Dow Jones Euro Stoxx 50® est composé des 50 premières sociétés de la zone Euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la zone Euro.

Évolution de l'indice DJ Euro Stoxx 50®



Source : Datastream, du 09/10/87 au 09/10/09

Répartition géographique



Source : Stoxx, au 30/09/09

LES CHIFFRES RELATIFS AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Les éléments du présent document sont fournis sur la base des données de marché constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Avantages

- Un mécanisme de maturité anticipée est activé de l'année 1 à l'année 5 dès lors que la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50® depuis l'origine est supérieure ou égale à un seuil prédéfini à l'une des dates de constatation annuelle. L'investisseur bénéficie alors du remboursement du capital initialement investi et d'un gain de 7,10% par année écoulée depuis l'origine.
- Sinon, si le mécanisme de maturité anticipée n'a pas été activé et si la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50® depuis l'origine est supérieure ou égale à -50% à l'échéance, l'investisseur bénéficie alors du remboursement du capital initialement investi et d'un gain de 7,10% par année écoulée depuis l'origine.
- Le seuil d'activation du mécanisme de maturité anticipée est dégressif : il diminue de 5% par année écoulée pour atteindre -20% en année 5.
- L'investisseur bénéficie d'une exposition à l'indice Dow Jones EURO STOXX 50®, composé des 50 premières capitalisations boursières de la zone Euro.

Inconvénients

- L'investisseur ne bénéficie pas d'une garantie en capital. A l'échéance, si le mécanisme de maturité anticipée n'a pas été activé précédemment et si l'indice DJ Euro Stoxx 50® termine en baisse de plus de 50% par rapport à l'origine, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de la baisse de l'indice.
- Formule de remboursement : la protection conditionnelle du capital ne profite qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 15/01/10, et conservant l'instrument financier jusqu'à sa maturité effective (25/01/16).
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 6 ans.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice DJ Euro Stoxx 50® du fait du mécanisme de plafonnement des gains.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice DJ Euro Stoxx 50®.

Principales caractéristiques financières

Type

Instrument financier
non garanti en capital à l'échéance

Émetteur

SG Option Europe (filiale à 100% de la
Société Générale)

Garant

Société Générale (Moody's Aa2,
Standard & Poor's A+)

Devise

EUR

Code Isin

FR0010815787

Cotation

Bourse de Luxembourg

Éligibilité

Contrats d'assurance-vie

Période de commercialisation

Du 2 novembre 2009 au 15 janvier
2010, le prix d'offre progressera
régulièrement selon un taux annuel de
2% pour atteindre 1 000 euros le 15
janvier 2010

Valeur nominale

1 000 Euros

Prix d'émission le 02/11/2009

99,59% de la valeur nominale

Date d'échéance

25 janvier 2016

Maturité anticipée

Mécanisme de maturité anticipée,
activable chaque année de l'année
1 à 5

Dates de remboursement anticipé

25/01/2011 ou 24/01/2012 ou
23/01/2013 ou 23/01/2014 ou
23/01/2015

Sous-jacent

Indice DJ Euro Stoxx 50®

Liquidité

Liquidité quotidienne avec une
fourchette achat/vente de 1% dans
des conditions normales de marché

Commission de souscription

Néant

Commission de distribution

Société Générale paiera au
distributeur une rémunération
annuelle moyenne maximum égale à
0,97% du montant effectivement
placé

Règlement/Livraison

Euroclear France

Avertissement

- L'ensemble des données du document sont présentées hors fiscalité applicable et/ou frais liés au contrat d'assurance-vie. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.
- L'Instrument financier décrit dans ce document (ci-après l' « Instrument Financier ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »). Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie.
Cette brochure ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Les conditions d'adhésion audit contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales valant note d'information. Lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du Contrat d'Assurance Vie sur l'Instrument Financier en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les adhérents audit contrat doivent être conscients d'encourir le cas échéant le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle de leurs versements.
Cette brochure ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier sous-jacent qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.
- La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.
- Le Dow Jones Euro STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de Stoxx Limited, Zurich, Suisse et/ou de la société Dow Jones & Company, société américaine régie selon les lois de l'Etat du Delaware et sise à New York, Etats-Unis (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. Les Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les titres financiers basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.